

ABONNEMENT

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 18. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur le poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 MAI

LA POLITIQUE ITALIENNE ET LA FRANCE

Les dernières séances de la Chambre italienne ont été assez animées. M. Crispi a eu d'abord à répondre à l'interpellation sur les affaires d'Abyssinie.

On sait que, dans sa politique coloniale, le premier ministre du roi Humbert n'a pas été beaucoup plus heureux que, chez nous, M. Jules Ferry. La démente coloniale paraît être aujourd'hui le mal dont le ciel frappe les ministres qu'il veut perdre.

Puis, avant même que l'interpellation sur les affaires d'Abyssinie ait reçu sa sanction dans un ordre du jour, c'a été l'interpellation de M. Bovis sur les rapports de l'Italie et de la France.

Malgré les circonlocutions habituelles aux politiques italiens, M. Crispi a été obligé de reconnaître que les deux plus intimes alliés de l'Italie étaient l'Allemagne sur terre et, sur mer, l'Angleterre.

L'alliance de l'Allemagne, a-t-il dit en propres termes, est la seule qui convienne aux intérêts italiens sur le continent, comme l'alliance avec l'Angleterre est la seule convenant à l'Italie, sur mer.

Nul n'ignorant que l'Allemagne est l'adversaire naturelle de la France sur terre comme l'Angleterre est son adversaire sur mer, la conclusion est facile à tirer... M. Crispi, cependant, a bien voulu déclarer que l'Italie tenait aux bons rapports avec la France. « Nous suivons, a-t-il dit, vis-à-vis d'elle une politique amicale. Nous ne consentirons jamais à une politique d'agression ».

des attitudes d'homme d'Etat, depuis qu'il a été recevoir l'accolade à Friedrichsruhe. ALFRED LAFARGUE.

La Revue des Deux-Mondes déclare que les « Conservateurs ont tort de se dérober à la République ». La République Française s'empare de ce reproche et prétend en écraser les Monarchistes. Pour en augmenter le poids, elle affirme, en se couvrant d'une soi-disant confiance de « certains sénateurs autorisés », « que M^r le duc d'Aumale a vertement blâmé, du fond de sa retraite de Sicile, le dernier manifeste de son neveu ».

Les Conservateurs se sont dérobés à la République? C'est bien possible; mais comment pourrait-il en être autrement?

La République a fait alliance avec les pires ennemis de la société, — ceux-mêmes qu'elle flétrit aujourd'hui, mais avec lesquels elle combattait encore aux élections dernières, — pour persécuter les Conservateurs et notamment les Monarchistes. Elle les a opprimés dans leur foi et leurs consciences; elle a fait litière de leurs droits de citoyens et de Français. Elle a cyniquement brisé les arrêts du suffrage universel, quand ils se prononçaient en leur faveur; elle a acclamé l'homme — qu'elle maudit en ce moment, — lorsqu'il a volé les grades de leurs princes. Hier encore, sans avoir même l'excuse d'une raison de politique ou gouvernementale, uniquement pour la gloire laïque et obligatoire des amis de la République Française, et non des moindres, les Ferry faisaient chasser les Sœurs gardiennes de la maison de Jeanne d'Arc, etc., etc.

Le reproche de la République Française, même appuyé par la Revue des Deux-Mondes, a tout juste autant de poids et de valeur que ses affirmations sur l'attitude de M^r le duc d'Aumale, même appuyées par les confidents sénateurs « autorisés »... qu'elle se garde bien de nommer.

UN PAYS TROP RICHE

Cette année, les habitants du canton d'Unterwald, en Suisse, ont été prévenus qu'ils n'avaient point à payer d'impôts, les fonds en caisse suffisant à couvrir toutes les dépenses. Le fait, pour remarquable qu'il soit, n'a rien d'absolument surprenant quand on songe qu'il s'agit d'une petite fraction territoriale d'un pays neutralisé que sa situation dispense de grandes dépenses. Ce qui est plus singulier, c'est de voir certains journaux républicains essayer de tirer parti de ce fait sous prétexte que la Suisse est une République. Il serait facile de leur répondre que la principauté de Monaco n'est pas une République et que les habitants ne paient pas d'impôts. L'argument aurait juste la même valeur.

C'est une imprudence de la part des républicains que de soulever de pareilles questions. Ils nous obligent à leur rappeler que depuis qu'ils sont au Pouvoir, les impôts ont constamment augmenté et que la dette publique s'est toujours accrue. Les dépenses de la guerre et de la Commune ont bien joué leur rôle dans l'augmentation de dépenses, mais les conservateurs avaient trouvé le moyen d'équilibrer le budget avec quelques impôts nouveaux. La République des républicains n'a pas su maintenir cette situation relativement enviable. Elle a trouvé moyen d'augmenter les charges publiques plus que ne l'avaient fait la guerre et la Commune. Si jamais nous devons entrevoir l'idéal que vient d'atteindre le canton d'Unterwald, ce ne serait pas certes à la République que nous pourrions le devoir.

INFORMATIONS

L'ENSEIGNEMENT GRATUIT

Les républicains considèrent comme un titre à la reconnaissance des familles et du pays d'avoir décrété ce qu'ils appellent l'enseignement gratuit. Il est bon de temps en temps de démontrer aux niais qui les croient sur parole ce que vaut cette gratuité.

Nous avons eu souvent l'occasion de signaler des communes où de petits palais scolaires ont été construits et sont restés à peu près sans élèves.

Voici un fait à ajouter à cette liste : Dans la commune de Monton, canton de Veyre, département du Puy-de-Dôme, l'instituteur laïque est resté pendant plusieurs jours avec trois élèves. Aujourd'hui il n'en a plus qu'un seul : le fils d'un de ses parents.

Or, comme cet instituteur touche 4,200 francs de traitement, plus une indemnité de logement de 500 francs, voilà donc un élève qui coûte 4,700 francs.

Dans la même localité, l'institutrice laïque n'a également qu'une seule élève; soit 4,200 francs à la charge des contribuables.

Ajoutez à cela le loyer des bâtiments, l'entretien, le chauffage, etc., et reconnaissez que les contribuables de Monton sont des gens bien administrés.

LES NOTAIRES EN TEMPS DE GUERRE

Les notaires des arrondissements de Nancy et de Toul ont demandé, par voie de pétition à la Chambre, le vote d'une loi autorisant les notaires à se faire suppléer en temps de guerre. La commission a examiné ce sujet et a confié à M. Munier, député de Meurthe-et-Moselle, le soin de rédiger un rapport. Ce travail a été inséré au feuilleton parlementaire du jeudi 19 avril 1888.

En cas de mobilisation, beaucoup de notaires seraient appelés sous les drapeaux. Ils devraient dans le plus bref délai rejoindre leurs régiments; leurs clercs seraient, pour la plupart, dans la même situation. Ce départ précipité nuirait aux notaires et aux graves intérêts de leur clientèle.

Il semble donc utile de prendre à l'avance des précautions et de régler, dès les temps de paix, les conditions de la suppléance. Les suppléants ne prêteraient serment qu'en cas de mobilisation.

Sur les 9,580 notaires de France, environ 5,400 sont âgés de moins de quarante ans. Or, la prochaine loi militaire portera

6 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PETITE-NIÈCE D'O'CONNELL

Elle entra aussitôt, salua sir Glengarry, et, dès qu'ils furent sortis de table, le bateau les transporta de l'autre côté de la rive, puis une voiture porta à la ville de Killarney. Là, l'Écossais et sa nièce prirent le chemin de fer pour Dublin. Le centre de l'Irlande est plat, uniforme, souvent marécageux. Ellen, installée en compagnie de son oncle dans un wagon de première classe, appuyait sa tête sur le dossier et se sentait bien isolée. Ses longs yeux bleus s'ouvraient vaguement sur le paysage, la chaleur avait remis une teinte rose sur sa peau blanche, que les émotions des jours précédents avaient décolorée, et sa bouche se plissait parfois comme pour contenir un sanglot.

Quant à sir Glengarry, commodément installé sur la banquette, il regardait monter la fumée de son cigare ou contemplant la campagne avec indifférence.

Ce ne fut qu'à Belfast qu'Ellen put enfin oublier la fatigue du jour pendant les quelques heures de sommeil qui lui furent accordées avant le départ

du bateau qui allait à Glasgow.

— Vous ne souffrirez pas trop d'une traversée un peu longue? lui avait demandé sir Glengarry.

— Je suis fille de marins, mon oncle.

Et, à neuf heures du matin, l'oncle et la nièce partaient pour l'Écosse.

Sir Glengarry, qui souffrait toujours du mal de mer, alla s'enfermer dans l'intérieur du navire, et Ellen resta seule sur le pont. Ses yeux suivaient la côte d'Irlande qui s'effaçait à l'horizon; et l'amour de la patrie, très vif dans son cœur, se trahissait par une larme qui montait lentement à sa paupière.

Mais un regard jeté autour d'elle la fit soudain s'apercevoir que les passagers l'examinaient attentivement et avec une sorte de muette admiration. Alors elle baissa son voile et alla s'asseoir dans un coin du pont.

Quelques heures après le coucher du soleil ils arrivèrent à Glasgow; la vue des rues sombres et sales de cette ville, remplies de femmes en haillons et d'enfants à demi-nus, serra le cœur d'Ellen; mais elle suivit en silence les grands pas de sir Glengarry qui se dirigeait vers l'hôtel.

Bien le lendemain, à la nuit tombante, ils étaient à Balloch-Pier, sur les bords du lac Lomond.

Le bateau de plaisance de sir Glengarry les attendait au débarqué; c'était une espèce de gon-

dole vénitienne, élégante, propre et peinte de fraîches couleurs. L'oncle tendit la main à Ellen pour l'aider à y descendre; elle posa son pied sur le bord, sauta dans la barque, et les rameurs s'éloignèrent vivement.

Triste et fatiguée, Ellen entra dans l'étroit salon qui était placé au milieu du bateau. Sir Glengarry était resté au dehors et la jeune fille eut le temps d'examiner les objets qui l'environnaient. Jamais elle n'avait vu pareil luxe dans une barque: Des vitraux de couleur étaient posés sur les petites fenêtres, des coussins de soie à glands dorés étaient jetés sur les fauteuils, et sur une table il y avait des boîtes à cigares, des pipes anciennes, tout un service de fumeur incrusté d'argent, et même, suspendue à un mur, brillait une glace de Venise. Ellen se demandait si elle était désormais appelée à vivre au milieu de telles splendeurs, quand tout à coup le bateau s'arrêta.

Sir Glengarry vint chercher sa nièce; un petit pont communiquait avec la rive: ils étaient à Luss, le village auprès duquel était situé Glengarry Castle.

Quand Ellen eut franchi, à la suite de sir Glengarry, la courte distance qui les séparait du château, elle se trouva devant une masse épaisse et sombre, dont la lumière douteuse de la nuit ne lui permit pas de distinguer les détails et qui s'élevait à mi-côte d'un des sommets des Arrochar

en faisant face au lac.

Ellen suivit son oncle, monta un magnifique perron de granit, puis elle traversa un vestibule et enfin entra dans un salon immense, éclairé par cinq ou six lampes. Ce haut étage sous lequel elle se voyait si petite, ces grandes glaces qui lui renvoyaient son image, cette profusion de beaux meubles, de grands fauteuils, à dossiers élevés, cette cheminée de marbre blanc, tout jusqu'aux plantes de serre qui ornaient les coins, effraya la pauvre Ellen. Elle prit un tabouret, sir Glengarry sonna.

Aus-i ôt apparut un domestique en grande livrée. — William, dites à Rosa que mademoiselle l'attend.

Le domestique sortit. Bientôt après, une grande femme de chambre anglaise, d'un air respectable et digne, s'avança vers Ellen.

— Rosa, dit sir Glengarry, je vous charge désormais du service de ma nièce, miss Ellen Mac-Gaway.

Et pendant que la servante saluait Ellen, avec un sourire moitié d'étonnement, moitié de défiance, l'oncle se tourna vers Ellen :

— Soyez la bienvenue ici, ma nièce, vous y serez chez vous, dit-il froidement et comme pour remplir un devoir.

La jeune fille se lava, remercia son oncle et suivit la femme de chambre dont les mains sèches

la limite du service jusqu'à quarant-cinq ans.

En 1870, une loi d'empire, puis un décret du gouvernement de la défense nationale avaient pour but l'objet dont il s'agit ici ; mais ils ont été abrogés et, comme dit M. Munier dans son rapport, n'ont plus qu'un intérêt historique.

L'honorable rapporteur a donc proposé que la pétition fut renvoyée : 1° au garde des sceaux qui prendra, s'il le juge bon, l'initiative d'un projet de loi ; 2° au ministre de la guerre, en vue d'introduire des dispositions législatives supplémentaires dans les projets de loi militaires en préparation. Ces conclusions ont été adoptées.

On signale au Figaro un fait assez curieux :

Chaque année, le 5 mai, vers sept heures du soir, le soleil descend dans l'axe de l'Arc de Triomphe ; c'est le seul jour de l'année où l'on puisse l'apercevoir au milieu de la voûte colossale. Or, le 5 mai, c'est, on le sait, l'anniversaire de la mort de Napoléon I^{er} !

MORT DU CURÉ D'ARMENTIÈRES

La malheureuse victime du crime d'Armentières n'a pu survivre à ses blessures.

Le curé Hué est mort vendredi soir à onze heures, sans avoir pu un seul instant reprendre connaissance.

Le parquet d'Evreux continue activement son enquête.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 6 mai 1888.

Après la liquidation d'avril, faite dans de bonnes conditions, la tendance de reprise a prévalu. On a fermé à 82.15 pour la rente et le 4 1/2 0/0 c'est-à-dire à 105.62.

A la suite de l'assemblée du 30 avril, les actions du Crédit Foncier ont été très recherchées et les cours ont progressé de 1,360 à 1,400. Les obligations maintiennent leurs cours précédents. La Foncière à lots 1879 se tient fermement à 485 et la Foncière 1885 à 465.

La Société Générale est très demandée à 450. Les Dépôts et Comptes courants se négocient à 607.50. Aujourd'hui sera détaché à la Bourse le coupon semestriel de 7.50 formant le solde du dividende de l'exercice 1887.

La Banque d'Escompte est à 467.50. Cet établissement est destiné par son excellente situation financière et par les succès des sociétés créées autour de lui à se rapprocher de plus en plus du pair.

Signalons l'inscription à la cote officielle des obligations foncières remboursables à 1,000 fr., émises le 18 avril à 387.50 par la Société des Immeubles de France, sous le patronage du Crédit Foncier.

Ces titres reproduisent le type des obligations de la Banque hypothécaire depuis longtemps cotées à 495 fr. environ : même revenu, même taux de remboursement, mêmes garanties immobilières de premier ordre.

Il est donc hors de doute que l'écart de plus de 100 fr. existant entre ces deux titres identiques ne tardent pas à disparaître au grand profit des porteurs d'obligations de la Société des Immeubles de France.

Les actions de Panama ont eu à lutter contre des réalisations de bénéfices qui s'expliquent par la hausse importante dont elles ont profité la semaine

dernière. Elles sont à 330. Les diverses obligations gardent leurs cours de reprise et de hausse.

La Transatlantique est très recherchée et les cours sont en progrès de près de 15 fr. à 542.50.

Une très vive animation règne sur le marché des Métaux. On cote successivement 825 et 840 avec huit cours intermédiaires.

Le Comptoir d'Escompte s'inscrit à 1,030.

La Compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus appréciée des classes laborieuses.

Le Crédit Lyonnais est lourd à 507.50.

Le marché de nos chemins de fer est peu animé.

NOUVELLES MILITAIRES

DONS ET LEGS FAITS A L'ARMÉE

Les arrérages, pour l'année 1887 (286 francs), de la rente perpétuelle instituée par M. le duc d'Aumale, en faveur du plus ancien sous-officier servant activement dans la province de Constantine (Algérie), ont été attribués à l'adjudant Labergogne (Joseph), du 3^e zouaves.

Cette désignation a été faite en exécution de l'ordonnance royale du 4^{er} décembre 1846.

LES MISSIONS ÉTRANGÈRES AUX MANŒUVRES DE 1888.

Les missions étrangères envoyées en France assisteront cette année aux manœuvres des 2^e et 3^e corps qui auront lieu en septembre dans l'Eure et dans l'Oise.

Le thème des opérations comprend une marche offensive du 2^e corps qui, éclairé par une division de cavalerie indépendante sous les ordres du général Grandin, franchira l'Epte, pour se porter dans la direction de Rouen.

Une brigade d'infanterie de marine renforcera le 2^e corps qui sera commandé par le général Fay.

Le général Lewal aura la direction supérieure des manœuvres.

Le 3^e corps se portera, sous les ordres du général du Guiny, au devant du 2^e, qu'il repoussera et qu'il forcera à repasser l'Epte. La défense du 2^e corps le ramènera sous les murs de Beauvais où aura lieu la bataille finale, du 10 au 12 septembre.

Autant par la valeur des généraux qui les dirigeront que par les opérations comprises dans le thème, ces manœuvres feront certainement constater les progrès réalisés dans notre armée.

On remarquera que le général Grandin commandera pendant les manœuvres une division provisoire de six régiments de cavalerie. Nous sommes sûr que cet officier général y trouvera l'occasion de se justifier des reproches qui lui ont été faits aux manœuvres du 9^e corps, alors que son inaction était conforme aux ordres écrits qu'il avait reçus.

DEUXIÈME ET TROISIÈME JOURNÉE DU CARROUSEL DE BORDEAUX

Décidément, les Bordelais sont très friands de ces tournois équestres.

Devant elle se dressait le Ben Lomond, plongé dans l'ombre de la nuit ; tout était calme et tranquille, on entendait seulement le bruit de la longue cascade d'Iversonaid qui roulait sur les cailloux, la fraîche brise du soir tremblait sur le bout des branches, et tout au fond on voyait les rochers au-dessous desquels s'ouvre la grotte de Rob-Roy. Perçant à travers les nuages, un rayon de lune venait mettre une bande d'argent sur les eaux bleues et les rendait transparentes comme du cristal. Le lac Lomond, aux ravissants contours, étroit et long comme un ruban de moire, se perdait derrière une montagne, réapparaissait dans une échappée, et s'enfuyait encore, toujours insaisissable et toujours renaissant.

Elle, accoudée à sa fenêtre, contemplait ce tableau ; les yeux fixés sur les eaux, elle oubliait un instant sa tristesse, ses inquiétudes, elle se perdait dans la rêverie. Et quand le sentiment de la réalité lui revint, quand elle se rendit compte de la situation difficile dans laquelle elle se trouvait, ses appréhensions furent moins vives, sa douleur moins aiguë, et ce fut toute calmée qu'elle ferma la fenêtre et rentra dans sa chambre.

— Je viendrai me consoler ici, se dit-elle, seule avec mes souvenirs.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

Le premier carrousel a eu lieu dimanche, comme nous l'avons dit, en présence de M. Carnot et des ministres qui l'accompagnaient.

Une deuxième édition du carrousel a été donnée mardi. Comme dimanche, les tribunes étaient absolument garnies.

Judi, le même carrousel a eu lieu au bénéfice de la Société de secours aux blessés militaires. Même succès que les journées précédentes.

Des prix, dans chaque carrousel, ont été décernés aux vainqueurs des courses de têtes, de bagues et du javelot.

On disait, dès mardi, que les habitants de Bordeaux allaient faire l'impossible pour avoir un quatrième carrousel dimanche.

Ils sont insatiables.

LE CARROUSEL A LYON

Le gouverneur militaire de Lyon, M. le général Davout, prépare aussi un carrousel.

M. le commandant de Witt est chargé de la haute direction de cette fête.

Depuis huit jours, les officiers de cavalerie et les meilleurs sous-officiers de la garnison répètent à la Part-Dieu les manœuvres des différentes figures du carrousel.

Le Grand-Camp et la place Bellecour sont les emplacements entre lesquels on choisira comme étant les seuls propres à permettre les évolutions et le déplacement facile de plusieurs quadrilles.

On cite déjà, comme haute attraction, certaine reprise au galop sans rênes, qui sera, comme mise au point, une merveille de précision.

Nous ne pouvons donner encore tous les détails de cette belle fête hippique qui sera un complément superbe à la fête qui a déjà été offerte, il y a deux ans, par le général Davout, sur le cours du Midi, au bénéfice des Fourneaux de la Presse.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Élections du 6 mai 1888

Inscrits, 3,460. — Volants, 4,756.
Majorité absolue, 879.

Ont été élus :

MM.	Votes
1 Poitou.....	4,556
2 Poitevin.....	4,480
3 Pétou.....	4,463
4 Galbrun.....	4,462
5 Milon.....	4,455
6 Coutard.....	4,433
7 Rivain.....	4,424
8 Boisson.....	4,422
9 Luard.....	4,383
10 Bonneau.....	4,382
11 Piéron.....	4,343
12 Doussain.....	4,304
13 Sarget fils.....	4,274
14 Combier.....	4,242
15 Cholet.....	4,152
16 Hubert.....	4,149
17 Lamy.....	4,139
18 Vinsonneau.....	4,138
19 Liénard.....	4,107
20 Girandier.....	4,106
21 Goulard.....	4,100
22 Boret.....	4,056
23 Bourguignon.....	4,020
24 Langlois.....	4,012
25 Guédon.....	994
26 Terrien (Georges).....	961
27 Grosbois.....	892

Sont arrivés ensuite :

MM.	Votes
28 Guibert.....	859
29 Lacroix (Abel).....	826
30 Lemarinier, ancien conseiller.....	528
31 Ménager.....	526
32 Renou, ancien conseiller.....	472
33 Cormier.....	465
34 Michoux.....	361
35 Vigneau.....	295

Les membres de l'ancien Conseil dont les noms suivent n'ont pas été réélus : MM. Lemarinier et Renou.

Les nouveaux élus qui ne faisaient pas partie de l'ancien Conseil sont : MM. Luard, Sarget fils, Lamy, Vinsonneau, Guédon, Boret, Bourguignon, Terrien fils et Grosbois.

MM. Luard, Guédon et Vinsonneau avaient donné antérieurement leur démission.

Les élections municipales à Saumur ont donné lieu à une lutte ardente dans notre ville entre les diverses nuances du parti républicain.

Trois listes se trouvaient en présence.

Celle du Comité républicain dite liste Terrien a triomphé en son entier ; elle avait éliminé MM. Renou et Lemarinier.

La seconde, intitulée : candidats républicains, dite liste de l'administration, laquelle portait tout l'ancien Conseil avec les noms de MM. Guibert, Lacroix, Ménager et Cormier qui ne figuraient pas sur la liste précédente. Cette liste a été distribuée avec la circulaire suivante :

« Nous croyons devoir faire connaître à nos concitoyens les faits suivants qui selon nous ne manquent pas d'intérêt.

« Il y a quelques jours, l'honorable M. Combier, maire de Saumur, convoqua en réunion privée les conseillers municipaux, même ceux de ses anciens collègues qui avaient précédemment résigné leurs fonctions, c'est-à-dire MM. Guédon et Vinsonneau. Sauf MM. Terrien père, Luard, Guédon et Vinsonneau, la réunion se trouva au complet.

« M. Combier demanda à ses collègues s'il leur convenait, à l'expiration de leur mandat, de se mettre de nouveau à la disposition des électeurs.

« Sauf un membre qui déclara se retirer et un autre qui fit des réserves, l'assemblée fut d'avis d'accepter sur une même liste un mandat nouveau, si les électeurs trouvaient bon de le lui confier.

« M. le maire ajouta que, malgré certaines dissidences sur des questions particulières, et quelques froissements presque toujours inévitables dans une assemblée, le corps municipal actuel n'avait aucune raison de penser que les membres démissionnaires et ceux des membres absents qui n'avaient pas résolu de se retirer de la vie publique, d'accord au fond avec la majorité sur les questions générales, dussent se séparer sans retour de la majorité, et solliciter un mandat sur une liste particulière.

« Cette opinion ayant été partagée par la réunion, on nomma sur le champ une commission chargée de visiter les conseillers absents et les démissionnaires, et de les inviter amicalement et dans un esprit de sincère conciliation à se réunir à la majorité.

Dès le lendemain, la commission se mit à l'œuvre, mais ses démarches furent inutiles.

« M. Luard déclara se retirer définitivement. Quant à MM. Terrien, Guédon et Vinsonneau, ils refusèrent de faire cause commune avec la majorité et déclarèrent ne vouloir accepter la candidature que si leurs noms étaient désignés par un comité nommé en réunion publique.

« Personne ne fut la dupe des mobiles particuliers que dissimulait mal ce semblant de correction.

« Le fameux comité était déjà nommé dans la pensée de ces messieurs. Tout le monde savait que M. Terrien fils s'en ferait nommer le président. La chose était annoncée tout haut depuis longtemps, et l'on savait bien ce que se proposait de faire ledit M. Terrien.

« La majorité a pensé qu'il était sage et politique de laisser de côté les querelles et les inimitiés particulières, et devant l'ennemi toujours redoutable, de faire l'union.

« La majorité a cru qu'il était bon de ne proscrire ni d'excommunier personne, pour des divergences de vues particulières ou pour des querelles toutes personnelles, qu'il fallait rompre avec ces mœurs empreintes d'une certaine sauvagerie ; que la République a trop à souffrir de discussions misérables qui n'ont souvent d'autre cause que des compétitions et des animosités de républicains à républicains ; que l'homme public devait dépouiller ses haines privées et les sacrifier à l'intérêt général.

« MM. Terrien, Guédon et Vinsonneau ne sont pas de cet avis.

« Les électeurs apprécieront.

« UN CONSEILLER MUNICIPAL. »

Enfin, la liste républicains radicale, dite de la Libre-Pensée. Celle-ci a paru samedi soir assez tard et était présentée aux électeurs par des affiches contenant cet appel :

« Electeurs,

« Le comité nommé le 22 avril 1888, ayant présenté une liste qui, selon nous, ne répond pas à l'attente des républicains sau-

marquis; d'autre part, des mécontents ayant formé une deuxième liste, nous, républicains radicaux, qui voulons avant tout des réformes et non des paroles, avons pris l'initiative de faire un groupement de candidats sympathiques à toutes les nuances du parti républicain.

LISTE RÉPUBLICAINE RADICALE

« A vous électeurs, de juger si nous avons bien fait en votant pour la
Poitou, rentier; Combiere, négociant; Vinsonneau, négociant; Vigneau, ouvrier tailleur; Langlois, agent d'affaires; Luard, chapelier; Guibert, René, fils, cultivateur; Milon, libraire; Mathieu Mandaron, peintre; Doussain, syndic; Galbraun, rentier; Couillard, négociant; Piéron, comptable; Lacroix, Abel, jardinier; Paireault, vétérinaire; Boisson, avocat; Bonneau, rentier; Guédon, épicière; Michoux, charpentier; Poitevin, rentier; Peton, docteur-médecin; Lamy, retraité; Grosbois, rentier; Rivain; Sarget fils, rentier; Terrien, Georges, bijoutier; Boret, Victor, négociant.

UN GROUPE DE RÉPUBLICAINS RADICAUX.

MM. Mathieu Mandaron et Vigneau nous ont adressé hier matin, aussitôt qu'ils ont eu connaissance de cette liste, une protestation contre l'inscription de leur nom sans leur assentiment.

Celle de M. Mandaron est ainsi conçue:
« Dimanche, 6 mai 1888.

« Monsieur le Rédacteur,

« Je regrette de n'avoir pas eu le temps de protester dès hier contre l'opposition de mon nom, sans mon assentiment, sur une liste faite à la dernière heure.

« Je suis et reste républicain comme je l'ai toujours été, et je ne puis m'associer à des manoeuvres qui sèment la division dans la démocratie.

« Agréer, etc.

« MATHIEU MANDARON. »

Voici la protestation de M. Vigneau:

« Monsieur le Rédacteur,

« Permettez-moi de vous demander l'hospitalité de votre journal pour protester contre l'emploi qui a été fait de mon nom sur une liste électorale, sans mon consentement.

« Veuillez agréer, etc.

« VIGNEAU. »

MM. Lacroix et Guibert, également, n'avaient pas été appelés à donner leur adhésion à la liste officielle et ont adressé la protestation suivante au *Courrier*.

Cet appel parle au singulier, mais est suivi de deux signatures:

Citoyens,

J'ai été on ne peut plus surpris et contrarié de voir mon nom porté sur la liste intitulée: *Candidats républicains au Conseil municipal de Saumur*. Le rédacteur de cette liste, dont le but est de vous induire en erreur, aurait au moins dû me demander mon adhésion, ce dont il s'est bien gardé, étant assuré d'obtenir un refus catégorique.

Je proteste donc de la façon la plus formelle et la plus énergique contre l'abus de mon nom sur cette liste, et j'engage mes concitoyens de se tenir en garde contre des manoeuvres qui n'ont pour but que de mettre la division dans le parti sincèrement républicain.

Saumur, 5 mai 1888, 3 h. soir.

ABEL LACROIX, jardinier, route de Varrains.

RENÉ GUIBERT, propriétaire, au Petit-Puy.

Le Comité républicain a riposté, aussitôt l'apparition de la liste de la Libre-Pensée, par la nouvelle affiche que voici:

« Aux électeurs,

« Le comité proteste contre les manoeuvres perfides et haineuses d'une coterie qui vient semer la division en distribuant une nouvelle liste de candidats au Conseil municipal.

« Il recommande instamment à tous les électeurs républicains, de voter avec la liste du comité, qui a été acceptée par tous les électeurs présents à la réunion électorale de jeudi dernier.

« Le comité proteste aussi pour MM. Lacroix, Guibert, Ménager, Lamy, Cormier, Bourguignon, dont on a pris les noms sans leur consentement.

« LE COMITÉ RÉPUBLICAIN. »

Le Dépouillement.

Le dépouillement a été long: au début, les scrutateurs étaient rares; trois bureaux seulement ont pu être constitués et la variété des combinaisons a rendu la besogne pénible.

Il y a eu des listes des plus fantaisistes. Rien désormais n'est sacré pour l'électeur. Les uns ont donné leur voix à Sadi Carnot,

d'autres à Boulanger — lui seul et c'est assez. Les plus passionnés pour le pèlerin mettaient le général en tête de tous les boulangers de Saumur. Nous avons vu une liste aux noms de tous les médecins et pharmaciens de la ville. Un farceur n'a trouvé rien de mieux que de voter que pour les employés de la mairie, depuis le secrétaire en chef jusqu'aux concierges, tambour de ville, garde-champêtre; le personnel de l'octroi complétait les 27 conseillers. Enfin Wilson avait son bulletin avec le titre: marchand de décorations. Et nous en oublions non des moins curieux, tels la liste de tous les cabaretiers de la rue du Tribunal à l'Hôtel de Ville. Ils suffisent aux besoins de certains électeurs.

Enfin, les feuilles de pointage étaient insuffisantes pour contenir les noms d'une foule de citoyens honorables dont il fallait bien tenir compte. Voilà ce qui a rendu le travail laborieux.

Commencé à 4 heures, le dépouillement n'a été terminé qu'à minuit et demi.

Distric

Les conservateurs seuls sont élus. M. Bury, ancien député, est battu avec sa liste républicaine et mis à la porte de la Mairie.

St-Hilaire-St-Florent

La liste de la municipalité conservatrice de Saint-Hilaire-Saint-Florent est passée avec une très grande majorité, sauf un candidat qui reste en ballottage.

Varrains

La liste conservatrice a passé, moins deux noms en ballottage.

Les Tuffeaux

Quatre conservateurs et quatre républicains sont élus; il y a ballottage pour quatre conseillers.

Verré

La liste conservatrice a passé tout entière.

CHAMBRE DES NOTAIRES

La chambre des notaires de l'arrondissement de Saumur se trouve composée, pour l'exercice 1888-1889, de:

MM.

Auboyer, notaire à Saumur, président.
Deniau, notaire à Alloues, syndic.
Pasquier, notaire à Montsoreau, rapporteur.

Lecompte, notaire à Brézé, secrétaire.
Tessier, notaire à Doué, trésorier.
Foucher, notaire à Saint-Georges-des-Sept-Voies, et Breton, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, membres.

MÉDAILLE MILITAIRE

Par décret du 2 mai, le Président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, a conféré la médaille militaire à:

M. Boulanger (Florent), brigadier de cavalerie de manège à l'École d'application de cavalerie; 49 ans de services, 4 campagne.

L'UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

Grand Concours de tir à la carabine de précision, du dimanche 13 mai, à 9 heures du matin, au dimanche 10 juin, à 5 heures du soir.

Cartons à cinq cibles, à raison d'une balle par cible. Prix, 0,50.

CIBLE A. — Tir à volonté jusqu'à concurrence d'un minimum de 200 cartons. — 5 prix, 7 épingles et médailles.

CIBLE B. — Tir en cible fixe, c'est-à-dire un seul carton par tireur, quel qu'en soit le résultat. — Prix d'honneur, une médaille offerte par le ministre de la guerre.

Distribution des prix à l'issue de l'assemblée générale trimestrielle du 4^{er} juillet 1888.

Dimanche 13 mai 1888, GRAND CONCOURS DE GYMNASTIQUE, à 2 heures du soir.

Exercices d'ensemble et aux appareils. Entrée absolument publique et gratuite.

Le Président, G. DOUSSAIN.

Par arrêté préfectoral, un service d'inspection médicale des écoles primaires publiques est organisé dans le département.

Ce service est confié, dans chaque canton,

à un ou plusieurs médecins chargés de visiter les écoles publiques, au double point de vue de la salubrité des bâtiments et de l'état sanitaire des élèves, de veiller à ce que les conditions hygiéniques soient exactement remplies, d'adresser aux maîtres et aux familles les conseils opportuns, et de fournir, à l'occasion, des renseignements utiles à l'administration.

M. Albeine, procureur de la République à Ceret, est nommé en la même qualité à Baugé, en remplacement de M. Dyvrande, nommé à La Roche-sur-Yon.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS, DE L'ÉTAT ET DU MIDI

Fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte

Excursions aux stations balnéaires des Pyrénées: Arcachon, — Bagnères-de-Bigorre, — Bagnères-de-Luchon, — Biarritz, — Heudaye, — Laruns-Eaux-Bonnes, — Pierrefitte-Nestales (Cauterets), — Pau, — Dax et Saint-Jean-de-Luz (tarif A n° 44).

A l'occasion des fêtes de l'Ascension et de la Pentecôte, les billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 qui seront délivrés par les gares du réseau d'Orléans, les 7, 8, 9 et 10 mai pour les stations balnéaires du réseau du Midi désignées au Tarif A n° 44, seront exceptionnellement valables pendant 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

UNE CENTENAIRE A POITIERS

Jeudi matin, s'est éteinte chez les Petites-Sœurs-des-Pauvres du faubourg de la Tranchée, à Poitiers, la femme Sylvine Beauflis, à l'âge de 104 ans. Elle était née en 1787, à Pleumartin, de parents très pauvres. Elle fut domestique pendant une grande partie de sa vie, jusqu'au jour où elle fut recueillie par les Petites-Sœurs-des-Pauvres.

Malgré cet âge extraordinairement avancé, elle n'avait aucune infirmité, sa vue et tous ses sens étaient encore excellents, et elle a pu, presque jusqu'à ses derniers jours, se livrer à quelques petits travaux.

Elle avait des souvenirs assez curieux, surtout sur le premier Empire, et les racontait volontiers. Elle n'avait jamais voulu se marier.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DE FRANCE
Direction Ch. MASSET.

Vendredi 11 Mai 1888,

DORA

Pièce en 5 actes, en prose, de M. Victorien SARDOU, de l'Académie française.

M^{me} Masset-Largillière, Dora; M. Montlouis, André de Maurillac; M^{lle} J.-Anne Pazza, comtesse Zicka; M. Tersant, Favrolle; M. Tournier, Toupin; M^{me} Lefrançois, marquise de Rio-Zarès; M. Reigers, Teckly; M. Douard, baron Van der Kraft; M^{lle} Mariani, princesse Bariatine; M^{me} De Breuil, Mion; M. Mouton, Stramir; M. Morel, Godefroy; M. Mercier, un domestique.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 7 mai, 12 h. 37, soir.

Un télégramme de Shanghai de source anglaise annonce que l'escadre française de l'Extrême-Orient a reçu un ordre subit de se concentrer à Yokohama, d'où elle partira ensuite pour une destination indiquée par l'amiral commandant sous pli cacheté.

Les entrevues successives que M. de Freycinet a eues avec les généraux Saussier et de Miribel sont purement consultatives. Jamais il n'a été question dans ces entrevues, ni pour l'un ni pour l'autre de ces généraux, d'un poste de chef d'état-major général.

Une supplique adressée au Pape par les Home-Rulers pour faire rapporter la décision condamnant le plan de campagne, vient d'être écartée après un sérieux examen.

Le décret sera prochainement promulgué. Aucun appel possible n'aura lieu contre les décrets du Saint-Office.

Doué-la-Fontaine, 7 mai, 2 h. 20.
La liste conservatrice a remporté un plein succès; les 20 candidats sont élus.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 6 mai 1888.

Versements de 103 déposants (14 nouveaux), 20,287 fr.

Remboursements, 17,927 fr. 19.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

PLACE DU CHARDONNET

GRAND CIRQUE INTERNATIONAL

Directeur-propriétaire: SAM LOCKHART
de l'Hippodrome de Paris

Tous les jours, à 8 heures 1/2 du soir.

L'original Dompteur SAM LOCKHART, de l'Hippodrome de Paris
ET SES 6 ÉLÉPHANTS PRODIGES

Exercices gymnastiques et acrobatiques. — La célèbre famille Aragons, les merveilleuses acrobates. — L'intrépide Homme Singe, don Louis. — Le plus grand succès du jour: Les Paveurs mélomanes, par la troupe M. Maisano.

PEPINO ET TONINO

Premiers clowns du Grand-Cirque de Madrid.

Le désopilant clown VALDI

PRIX DES PLACES

Stalles, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1890

MAISON, COUR, CHANTIER ET HANGARS,

Situés à Saumur, quai de Limoges, n° 12.

Actuellement occupés par M. IMBERT, charpentier.

S'adresser à M^{me} DUBILLON, quai de Limoges, 43, ou à M^e AUBOYER, notaire.

M. J. BRUYÈRE a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert, rue de la Grise, n° 2, un **Cabinet d'Architecte-Expert-Mètreur-Vérificateur.**

Employé antérieurement comme conducteur des travaux de la ville de Reims, puis à Saumur pendant deux ans chez un architecte, il fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui s'adresseront à lui.

A cette époque de l'année où les légumes frais sont encore si rares et si chers, nous recommandons aux personnes soucieuses de leurs intérêts, les excellentes conserves de **Petits Pois** et **Haricots verts** de la maison Bonvais-Fion, de Nantes, vendus à l'**ÉPICERIE CENTRALE**: 0 fr. 50 c. la boîte de 1/2 litre pour 3 personnes, 0 fr. 95 c. le litre pour 6 personnes, et la boîte de 2 litres pour 12 personnes 4 fr. 75 c.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez:

Des **Complets** Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Saumur, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable **CINQ FRANCS** par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

FRANC D'ACQUISITION. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE
Le Mercredi 30 Mai 1888, à une heure,
En l'étude et par le ministère de
M^e LE BARON,

UNE BELLE PROPRIÉTÉ

De rapport et d'agrément
Située à Panvigne,
Commune de Villebriant.

Comprenant: Une GRANDE MAISON
D'HABITATION, avec vastes servitudes
et jardins entourés de murs, et une
FERME, le tout contenant sept hectares
cinquante ares.

On pourra traiter avant l'adjudica-
tion.

Toutes facilités seront accordées
pour les paiements.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

En totalité ou par lots,

LA MÉTAIRIE DE LA FORTUNERIE

Située commune d'Allonnes,

Contenant 25 hectares environ.

S'adresser à M. TAYEAU, Nicolas,
expert-géomètre à Bagneux.

Etude de M^e COEFFETEAU, avoué à
Tours, rue Marceau, n° 36.

A VENDRE MAISON

A Saumur,

Rue Notre-Dame-de-Fenê, 29,

Le SAMEDI 19 MAI 1888, à midi,
audience des criées du Tribunal civil
de Tours, au Palais de Justice, boule-
vard Bérenger.

Mise à prix: 1,000 fr.

S'adresser:

1° A M^e COEFFETEAU, avoué à
Tours, rue Marceau, n° 36;

2° A M^e AVENET, avoué à Tours,
rue Rapin, n° 2;

3° Au Greffe du Tribunal civil de
Tours, où est déposé le cahier des
charges.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé

UN MAGASIN

Situé au centre du commerce

Bail et conditions avantageuses

S'adresser au bureau du journal.

La Maison MEXME FRÈRES de-
mande des ouvrières.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à
Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A LOUER

Pour la Toussaint prochaine (1888)

LA FERME

DE GRAVOUILLEAU

Sise à Chétigné, commune
de Distré,

Comprenant: bâtiments d'habitation
et d'exploitation, cour, jardin et
terres labourables.

Le tout d'une contenance de 6 hectares
19 ares 97 centiares.

On adjointrait à la location, à la con-
voiance du preneur, environ

1 hectare 22 ares de la Terre-de-France,
Située sur la route du Coudray,
entre le Coudray et Chétigné.

Pour tous renseignements:
S'adresser à M^e GAGNAGE, notaire
à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

DE SUITE

PETITE PROPRIÉTÉ

Sur la route de Dampierre,

Dépendant de la succession de
M^m LECOMTE-GOUBY.

S'adresser, pour visiter, au voisin,
M. SCHRETTENTALEB, dépositaire des
clefs, et à M^e BRAC, notaire.

A VENDRE

BONNE DEVANTURE

De magasin, avec les glaces

S'adresser à M. DROUVAULT, place du
Mouton, Saumur.

FOURRAGE VERT

A partir du 15 Mai, M. BRUNET,
marchand de fourrages, 23, rue de la
Petite-Bilange, aura du fourrage vert,
qu'il pourra faire rendre à domicile.

A Vendre ou à Louer

DE SUITE

Avec ou sans le Clos de vigne

JOLIE PROPRIÉTÉ

DITE DE PLAISANCE,

Sise au Pont-Fouchard,

Appartenant à M. Papin-Leroy.

S'adresser à M^e BRAC, notaire, et
au vigneron PELTIER pour visiter.

A VENDRE

La plus grande CAVE de Saumur

Située rue du Presbytère,

Propre au commerce des vins
ou comme glacière.

S'adresser au bureau du journal

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris
Seul journal s'occupant exclusive-
ment des officiers de réserve et de
l'armée territoriale, ce qui lui permet
de traiter avec tous les développe-
ments nécessaires les questions inté-
ressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS:

Six mois 7 fr.

Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au
bureau de l'Echo Saumurois.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argen-
teuil (Seine-et-Oise),

Avec la collaboration de M. le mar-
quis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE
FRANCIOSI, président de la Société
d'Horticulture du Nord; de MM.
Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY,
CORREYON, etc., etc.

Abonnements: 1 an, 12 fr.; 6 mois,
7 francs.

LE COLLÈGE DE SAUMUR
PRÉPARE AUX
ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS
ET A L'EMPLOI
D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1^{er} Mars
1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-
huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer,
Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Etude de M^e HENRI-ERNEST ARDOUIN, avoué, demeurant à Bressuire, rue Du-
guesclin, 27.

Etude de M^e MAHOT de la QUERANTONNAIS, notaire à Paris, rue des Pyra-
mides, 14.

Etude de M^e DUFOUR, notaire à Paris, boulevard Poissonnière, 15.

Etude de M^e GIBOLES, avoué, demeurant à Paris, rue d'Alger, 6.

A VENDRE SUR LICITATION

LE JEUDI 17 MAI 1888, HEURE DE MIDI

En l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Bressuire,
au Palais de Justice à Bressuire, et devant M. RIBREAU-GRAND,
MAISON, juge, commis à cet effet.

1° La métairie de Villeneuve,

Située commune de Breuil-Chaussée, avec extension en celle de Terres.
Contenance 50 hectares 98 ares 71 centiares. — Mise à prix 55,000 francs. —
Prix de ferme 2,400 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

2° La métairie de l'Auraire,

Située commune de Breuil-Chaussée, avec extension en celle de Glazay.
Contenance 44 hectares 27 ares 76 centiares. — Mise à prix 70,000 francs. —
Prix de ferme 3,100 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

3° La métairie du Haut-Magny,

Située commune de Clazay.
Contenance 25 hectares 58 ares 35 centiares. — Mise à prix 35,000 francs. —
Prix de ferme 1,400 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

4° La métairie du Petit-Magny,

Située commune de Clazay.
Contenance 23 hectares 51 ares 11 centiares. — Mise à prix 38,000 francs. —
Prix de ferme 1,700 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

5° La borderie de la Basse-Touche,

Située commune de Breuil-Chaussée.
Contenance 12 hectares 3 ares 86 centiares. — Mise à prix 20,000 francs. —
Prix de ferme 840 francs. — Impôts en sus.

6° La métairie du Taillis,

Située commune de Clazay.
Contenance 46 hectares 76 ares 33 centiares. — Mise à prix 80,000 francs. —
Prix de ferme 3,500 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

7° La métairie de la Grenière ou Gremière,

Située commune de Clazay.
Contenance 36 hectares 88 ares 60 centiares. — Mise à prix 58,000 francs. —
Prix de ferme 2,600 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

8° La métairie de Boësse,

Située commune de Clazay.
Contenance 40 hectares 27 ares 82 centiares. — Mise à prix 58,000 francs. —
Prix de ferme 2,600 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

9° La métairie de la Sabotinière,

Située commune de Clazay.
Contenance 45 hectares 88 ares 35 centiares. — Mise à prix 68,000 francs. —
Prix de ferme 3,000 francs. — Impôts en sus et menus suffrages.

10° Le Bois du Pâtis-aux-Vaches,

Situé commune de Cirrières.
Contenance 4 hectares 44 ares 16 centiares. — Mise à prix 3,000 francs.
Dépendant de la succession de M. BAGOT de BLANCHECOUDRE, décédé au château de
Blancheoudre, commune de Breuil-Chaussée, le 15 avril 1887.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au
greffe dudit tribunal de Bressuire, le 11 avril 1888.

ENTRÉE EN JOUISSANCE le 29 SEPTEMBRE 1888, par la perception
des fermages à partir de cette date.

PAIEMENT DES PRIX après les formalités de purge remplies.

S'adresser à M^e ARDOUIN, avoué à Bressuire, pour
tous renseignements.

Pour visiter les lieux, s'adresser à Ernest Lacolle, garde particulier au châ-
teau de Blancheoudre.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir			
Saumur(ori.)	3 03	6 33	»	»	1 38	4 16	»	»	8 34	»	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7			
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	»	8 30	»	Nantilly	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»			
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	»	43	»	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»			
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	»	9 08	»	Vernantes	8 33	12 31	»	3 39	6 14	»			
Brézé-s.-Cyr.	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	8 56	»	9 20	»	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47			
Montreuil(a)	2 31	7 39	9 19	11 15	3 06	4 55	9 08	»	9 31	»	Chât.-d-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31			
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	3 08	4 59	9 11	»	»	»										
Thouars	2 53	8 1	»	11 57	3 27	5 27	9 38	»	»	»										
Loudun	»	8 10	»	»	3 52	»	9 52	»	»	»										
Poitiers	»	10 33	»	»	5 1	»	12 12	»	»	»										
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Expr. soir			
Poitiers	»	6 05	»	»	12 50	»	6 15	Doué	6 23	8 57	11 54	1 37	8 12	Chât.-d-Loir.	10 24	12 09	1 52	6 34	12 32	4 49
Loudun	»	8 42	»	»	3 56	»	9 24	Baugé-l-Ver	6 36	9 07	12 10	1 44	8 21	Noyant-Méon	11 27	12 55	3 09	7 38	1 19	5 53
Thouars	6 10	»	12 40	1 30	4 24	8 35	10 10	le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31	Vernantes	11 49	»	3 38	8 1	»	6 13
Montreuil(a)	6 43	»	12 59	2 03	4 53	9 06	10 29	Montreuil(a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41	Blou	12 1	»	3 50	8 11	»	6 24
— (dép.)	6 57	9 35	1 3	2 23	5 02	9 25	10 32	— (dép.)	6 57	9 35	1 2	2 23	10 32	Vivry	12 10	»	3 59	8 20	»	6 31
Brézé-s.-Cyr.	7 18	9 55	»	2 38	5 17	9 41	»	Nantilly	7 34	10 14	»	2 51	»	Saumur(ori.)	12 22	1 33	4 10	8 30	1 57	6 42
Varr.-Chacé	7 27	10 07	»	2 46	5 24	9 48	»	Saumur(état)	7 45	10 22	»	3 02	»							
Nantillyhalte	7 34	10 14	»	2 51	5 29	9 56	»	Saumur(ori.)	7 47	»	1 29	3 04	10 59							
Saumur(état)	7 45	10 22	»	3 02	5 40	10 03	»													
Saumur(ori.)	7 47	»	1 29	3 01	5 38	»	10 59													
STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir					
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgneuil	8 20	12 18	4 55	Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58					
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 22					
Bourgneuil	9 07	3 23	7 1	Saumur	9 04	1 08	7 06	Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34					

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS									
STATIONS	Direc. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 23	8 33	10 43	»
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 23	10 43	»
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 29	»	»	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»	»	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»	»	»
Saumur(a)	3 22	7 48	9 34	12 44	4 20	6 49	10 24	»	»
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 30	»	»
Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»		